

N/REF : 28/05/2026 16H33 C:024233 I:33979
V/REF : 36605/20820
V/Email reçu le Jeudi 28/05/2026 a 16H33

SDC 'Le Melies'
C/O SAGE'S
Syndic
34 AVENUE GRUGLIASCO
38130 ECHIROLLES

IMMEUBLE : LE MELIES (Cop)
2 RUE PONSON DU TERRAIL
38130 ECHIROLLES

St Martin-H, le 04 Juin 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE 2 PONSON DU TERRAIL - GRENOBLE LOCAUX POLICE NATIONALE
MOTIF : INTERVENIR POUR DEBOULEMENT DES EAUX USEES
Donneur d'ordre : Mme I. CERONI

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une pompe haute pression.

LE 28/05/2026 A 17H00
POSTE DE POLICE FERMÉ

LE 29/05/2026 A 11H45:
INTERVENTION DEPUIS LES LOCAUX DE LA POLICE NATIONALE
LORS DE L'INTERVENTION NOUS AVONS RECHERCHÉ LES HORIZONTALES DANS LES
FAUX PLAFOND DU COMMISSARIAT -RIEN A SIGNALER
VU AVEC UNE RESPONSABLE DU COMMISSARIAT QUI NOUS SIGNALE QU'IL Y A UNE
FUIITE AU NIVEAU DES LOGEMENTS 61 ET 62 CE QUI PROVOQUE UNE INFILTRATION
A L'EXTÉRIEUR DEVANT LE COMMISSARIAT
PREVOIR LE CONTROLE DES LOGEMENTS 61 ET 62 PAR UNE ENTREPRISE DE
PLOMBERIE POUR RECHERCHE DE FUIITE
REPLI CHANTIER

OBSERVATIONS : AH D. INSTRUCTION ENVOYÉ LE 03/06/26 A 12H57 I.CERONI@SYNDIC-SAGES.FR

MERCI DE NOUS INDIQUER SI VOUS SOUHAITEZ QUE L'ON INTERVIENT POUR LA
RECHERCHE DE FUIITE

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.

Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ca n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

2,00	H.Ouvrier Qualifié Curage	le 28/05	1	68,75	137,50
1,00	Prise en charge technique dispatching		1	29,41	29,41
1,00	Mise(s) en oeuvre véhicule spécialisé		1	40,63	40,63
3,50	H.Ouvrier Qualifié Curage	le 29/05	3	68,75	240,62
TOTAL H.T.					448,16
T.V.A. a 10,00%					44,81
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>492,97</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Juillet 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN